

**RENTRÉE 2019-2020**

Mesdames et Messieurs les Professeurs d'arts plastiques, chères et chers collègues,

Je souhaite la bienvenue aux professeurs nouvellement nommés dans l'académie et j'adresse toutes mes félicitations aux lauréats des concours internes ou externes.

J'exprime mes remerciements chaleureux à tous les professeurs ressources - formateurs, conseillers pédagogiques ou tuteurs, animateurs de groupes de secteur, coordinateurs d'épreuves d'examens, professeurs impliqués dans divers groupes de réflexion et de travail - pour leurs compétences et leur engagement. Je me réjouis de la dimension collaborative de notre action, ainsi que des rencontres à venir, pour travailler ensemble à la mise en œuvre d'un enseignement des arts plastiques sous le double signe de l'ouverture et de la rigueur.

Parmi différents chantiers de réflexion liés aux priorités nationales et académiques, les axes suivants sont plus particulièrement soulignés :

✓ **Une pratique réflexive**

L'enseignement des arts plastiques s'appuie sur une pratique exploratoire et réflexive. Celle-ci doit permettre à chaque élève de développer sa créativité et sa sensibilité, et d'acquérir une culture et des connaissances qui ouvrent à la compréhension des enjeux de la création artistique, quels qu'en soient l'époque et le lieu. Les programmes d'enseignements artistiques ne sont pas porteurs d'un « modèle » ; ils obligent à faire des choix et à prendre des responsabilités pédagogiques. Je vous invite à les lire/relire pour construire une progressivité des apprentissages, en lien avec les compétences disciplinaires attendues. Celles-ci sont prioritairement inscrites dans les programmes d'arts plastiques et d'histoire des Arts et visent l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La construction de la progression des apprentissages par approfondissement reste essentielle pour engager une véritable réflexion sur des programmes de cycle.

✓ **L'évaluation au service de l'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages**

Davantage formative que sommative, l'évaluation est organisée au bénéfice des apprentissages, elle soutient les conditions d'une analyse ouverte et structurante de la pratique. La place centrale de la pratique exige qu'un retour soit fait sur cet agir sensible réflexif, et qu'il soit explicité lors des temps de cours dédiés à la verbalisation. La réflexion sur l'évaluation en arts plastiques se poursuit cette année dans les Groupes de secteur, dans les animations proposées par l'inspection et dans les dispositifs de formation.

Pour approfondir la réflexion sur cet enseignement, je vous invite à vous approprier, de façon progressive et ciblée selon vos besoins, les documents d'accompagnement de l'IGEN :

Ressources d'accompagnement des enseignements artistiques aux cycles 2 et 3

<http://eduscol.education.fr/cid99287/ressources-accompagnement-enseignements-artistiques-aux-cycles.html#lien0>

Ressources d'accompagnement du programme d'arts plastiques au cycle 4

<http://eduscol.education.fr/cid99284/ressources-accompagnement-arts-plastiques.html>

<http://eduscol.education.fr/cid111693/ressources-d-accompagnement-arts-plastiques-c4-concevoir-enseignement.html>

### ✓ Une attention particulière au parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

L'éducation artistique et culturelle contribue à l'égalité d'accès à la culture, ainsi que le stipule l'article L121-6 du code de l'éducation. Les enseignements artistiques, dont l'enseignement des arts plastiques, constituent l'ossature de ce parcours d'éducation artistique et culturelle. Les projets mis en place dans ce cadre doivent être pensés et conçus en articulation étroite avec les programmes, de façon à en augmenter le sens et la portée pour les élèves.

Les trois dimensions *Fréquenter/Pratiquer/Connaître*, en lien avec les apprentissages du socle et les contenus d'enseignement, sont à penser en termes de croisements féconds pour que l'ambition des 100% d'élèves touchés par l'EAC devienne effective. Les dispositifs proposés par l'Éducation Nationale ou les collectivités territoriales, sont l'occasion de mettre en place des partenariats, de penser l'interdisciplinarité et d'accompagner les élèves pour les épreuves orales du DNB et du Baccalauréat. Dans cette perspective les chantiers déjà ouverts avec la DAAC, tel que celui concernant les Galeries d'art contemporain à vocation pédagogique dans les établissements, sont soutenus et valorisés.

Vous trouverez sur éducol <https://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html> et sur le site de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) <https://www.toutatice.fr/portail/cms/espace-educ/e-d-d/daac/ep-daac> un certain nombre des ressources permettant de mettre en œuvre le parcours d'éducation artistique et culturelle.

### ✓ Baccalauréat et suivi de la réforme du lycée

Dans le cadre de la réforme, la scolarité au lycée général et technologique engage la suppression des séries dans la voie générale, la rénovation des séries dans la voie technologique, un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs, des enseignements de spécialité et la possibilité de choisir des enseignements optionnels. Elle conduit à la poursuite d'études supérieures principalement en université, classe préparatoire aux grandes écoles ou en écoles spécialisées. Les nouveaux programmes de lycée sont consultables sur « Bleu Cobalt » <https://www.toutatice.fr/portail/share/k4aDrS>

Pour la session 2019 du baccalauréat, 263 candidats ont présenté l'option facultative pour une moyenne académique de 16,3 ; 190 candidats se sont présentés en enseignement de spécialité, série littéraire, pour une moyenne de 14,51 en pratique artistique et de 12,05 en culture artistique. Les journées de formation lycée, dédiées à l'appropriation des nouveaux programmes, seront aussi l'occasion d'échanger sur ces bilans. Les programmes limitatifs des enseignements artistiques facultatifs (toutes séries) et de spécialité (série littéraire) en classe terminale pour la session 2020 du baccalauréat, sont précisés dans la note de service n° 2019045 du 19-04-2019 du BO n°18 du 2 mai 2019. Je vous invite à consulter les informations - programmes, questions limitatives au Baccalauréat, ressources - concernant les enseignements arts plastiques au lycée sur l'espace TOUTATICE, rubrique disciplinaire Bleu Cobalt <http://artsplastiques.toutatice.fr>, onglet *Enseigner*, puis onglets *Lycée*, *Baccalauréat*.

### ✓ La discipline et le Numérique

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République renforce la place du numérique au sein du système éducatif. Ce cadre de référence rassemble et organise les compétences numériques de façon progressive tout au long de la scolarité ainsi que dans le contexte de la formation des adultes. Afin de mieux accompagner les élèves dans l'acquisition des compétences numériques, le service public d'évaluation et de certification Pix va remplacer progressivement le B2i et le C2i. D'ici 2021, les élèves de 3e et de terminale bénéficieront d'une certification Pix.

**Le groupe TRaAM** en arts plastiques (travaux académiques mutualisés) de l'académie a proposé une réflexion et produit des ressources sur « la plasticité de la salle d'arts plastiques ». L'actualité des lettres

Edu\_Num Arts Plastiques et des travaux académiques mutualisés (TRaAM) est consultable sur le site arts plastiques de l'académie <https://www.toutatice.fr/portail/share/SQJ7jR>

**Les lettres académiques arts plastiques et numérique**, conçues par l'IAN disciplinaire, permettent de découvrir des applications, des ressources et de connaître l'actualité de l'art contemporain numérique. Elles sont consultables sur <https://www.toutatice.fr/portail/share/WelBlz>

### **Rubrique disciplinaire et site académique**

Dans le cadre d'une dynamique d'accompagnement individuel et collectif, la rubrique disciplinaire sur le site académique « Bleu Cobalt », est actuellement en accès public et accessible sans authentification à cette adresse <http://artsplastiques.toutatice.fr>

La rubrique est amenée à évoluer dans le cours de l'année dans le cadre d'un nouvel habillage générique académique, inter degrés, et qui concernera toutes les disciplines.

### ✓ **La mise en œuvre du suivi et de l'évaluation des enseignants**

Le protocole relatif aux parcours professionnels, carrière et rémunération (PPCR) se poursuit. Pour les personnels enseignants, la réforme de l'évaluation comprend un accompagnement tout au long du parcours professionnel et des rendez-vous de carrière. Les modalités et objectifs principaux sont la suppression de la notation et des trois cadences d'avancement antérieures. Désormais s'y substitue un accompagnement continu tout au long de la carrière, afin de laisser chacun apporter une orientation dynamique à sa trajectoire professionnelle.

Les rendez-vous de carrière sont des temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle. L'observation d'une séance de cours est essentielle, mais l'évaluation s'appuie également sur l'échange qui suit cette observation, moment essentiel qui permet à l'enseignant de prendre du recul pour mener une réflexion critique sur ce qui a été donné à voir et, au-delà, sur sa façon d'enseigner. Pour vous préparer, le guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale est en ligne et téléchargeable.

Enfin je vous rappelle qu'il est indispensable d'activer votre adresse électronique professionnelle vous permettant de figurer sur la liste de diffusion « arts plastiques », de communiquer avec l'inspection pédagogique régionale, et de recevoir des informations officielles du rectorat et du ministère.

Comptant sur votre collaboration active pour œuvrer ensemble à l'enseignement des arts plastiques dans l'académie, je vous souhaite une excellente année scolaire, riche en expériences éducatives et artistiques avec vos élèves.

Gaëlle Jumelais-David  
Inspectrice d'Académie  
Inspectrice Pédagogique Régionale  
Arts plastiques